



Conseil de sécurité

Distr. générale
28 avril 2014
Français
Original : anglais

Lettres identiques datées du 25 avril 2014, adressées au Secrétaire général et à la Présidente du Conseil de sécurité

Depuis le 13 avril 2014, huit roquettes ont été tirées depuis la bande de Gaza contre des villes et des localités dans le sud d'Israël où trois millions et demi d'Israéliens vivent sous la menace constante de telles attaques. Cette activité terroriste représente un double crime de guerre, des roquettes étant tirées depuis des zones civiles pour viser des civils.

Depuis que le Hamas a pris le contrôle de Gaza, les terroristes se servent de la région pour lancer des roquettes, chercher à enlever des civils israéliens et s'en prendre à eux.

L'encre n'avait pas encore séché sur le récent accord d'unité entre le Hamas et le Fatah qu'une nouvelle roquette était tirée contre des civils israéliens. Après la signature de l'accord sur l'unité, l'Autorité palestinienne ne peut plus prétendre qu'elle n'est aucunement responsable des actes de terrorisme commis depuis Gaza. Les membres de la communauté internationale qui soutiennent cet accord conféreront une légitimité aux attentats terroristes contre Israël.

Israël a fait montre de la plus grande retenue jusqu'à présent, mais ne permettra pas que ses citoyens soient les victimes constantes d'attaques; il continuera de prendre toutes les mesures qui s'imposent pour protéger sa population. J'exhorte le Conseil de sécurité à condamner sur le champ et sans équivoque ces odieuses attaques.

Je vous serais reconnaissant de bien vouloir faire distribuer le texte de la présente lettre comme document du Conseil de sécurité.

L'Ambassadeur,
Représentant permanent
(Signé) Ron **Prosor**

